

CVE PORT DE BORDEAUX

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL
SPPPI-PA ELARGI**

A AMBARES-ET-LAGRAVE, LE 10 MARS 2021



Compte-rendu rédigé par Quelia (mandatée par CVE)

Synthèse du compte-rendu

➤ Les participants

35 personnes ont participé à la réunion de travail du SPPPI-PA, élargie aux élus (Région, Bordeaux Métropoles, Communes de la Presqu'île d'Ambès), à l'ADEME, aux partenaires de CVE (Régaz, Chambres d'agricultures, exploitants agricoles), et à d'autres associations locales et environnementales.

➤ Objectifs de la réunion de travail

- Présenter la société CVE
- Présenter la démarche CVE Port de Bordeaux
- Échanger sur la démarche et répondre aux questions
- Connaître les attentes des acteurs locaux vis-à-vis de la démarche

➤ Calendrier

- **Aujourd'hui : en amont des procédures administratives**
- Dépôt du permis de construire et ICPE prévu en mars 2021
- Mise en service de l'installation prévue en 2023

➤ Site d'implantation

- Le site a été identifié sur les communes de Bassens et Ambarès-et-Lagrave, sur le foncier du port de Bordeaux, entre les entreprises Foresa et DPA (en savoir plus page 6)

➤ Matières valorisées

- environ **25 000 tonnes/an** de matières traitées provenant :
 - o de sociétés du Port (pour 38 %)
 - o de l'industrie agroalimentaire (37 %)
 - o des collectivités, restaurations et supermarchés (18 %)
 - o du secteur agricole (7 %)
- **provenant d'un rayon moyen de 18 km** autour du site d'implantation, et à une heure maximum de trajet en camion

➤ Démarche d'information et de dialogue

- Volontaire **en amont des prises de décision**
- Réunion du SPPPI-PA : 29 janvier 2021
- Réunion du SPPPI-PA élargie : 10 mars 2021
- Présentation du projet aux élus des communes de Bassens et Ambarès-et-Lagrave
- Information des habitants avec une plaquette d'information et un site internet : prévue pour avril 2021
- CVE est **joignable à tout moment** par courriel : CVE-PortBordeaux@EnergieDurable.info pour répondre aux questions
- Une consultation publique par la Préfecture après le dépôt des demandes administratives (2^{ème} semestre 2021)

➤ Apports de la réunion de travail

Les échanges ont permis d'identifier les enjeux du territoire et de répondre à de nombreuses questions synthétisées dans les pages ci-dessous.

Plusieurs attentes exprimées pourront faire l'objet d'actions :

- transmettre des informations complémentaires :
 - o carte du réseau hydraulique des territoires concernés par l'épandage et carte parcellaire du plan d'épandage
 - o carte précise du trafic routier généré par CVE Port de Bordeaux
 - o résultats de l'étude hydraulique (impact sur le voisinage en cas d'inondation)
- disposer un outil de suivi pédagogique qui indique la réduction d'émission des gaz à effet de serre
- organiser une visite d'une unité de méthanisation avec une délégation des élus et des associations locales
- constituer et mettre en place le comité de suivi de site avec les associations locales et les communes
- réfléchir à la possibilité de valoriser les biodéchets des collectivités de la Presqu'île d'Ambès
- utiliser le réseaux d'eaux industrielles du secteur

TABLE DES MATIERES

<u>LES PARTICIPANTS</u>	3
<u>OBJECTIFS DE LA REUNION ET PARTICIPANTS</u>	4
<u>PRESENTATION DE CVE</u>	4
<u>LE SITE D'IMPLANTATION</u>	5
<u>L'HISTORIQUE DU PROJET</u>	6
<u>PRINCIPE DE LA METHANISATION CVE PORT DE BORDEAUX</u>	6
<u>MATIERES ORGANIQUES TRAITÉES</u>	6
<u>L'IMPLANTATION PRELIMINAIRE</u>	9
<u>LE RETOUR AU SOL DE LA MATIERE ORGANIQUE</u>	10
<u>LA PRODUCTION DE GAZ VERT</u>	11
<u>LES AVANTAGES POUR LE TERRITOIRE</u>	12
<u>LES QUESTIONS FREQUENTES SUR LA METHANISATION</u>	13
➡ LES RISQUES LIES A LA PRODUCTION DE GAZ	13
➡ L'ENVIRONNEMENT OLFACTIF	14
➡ LES RISQUES DE POLLUTIONS	15
➡ LE TRAFIC ROUTIER	16
➡ LES EMISSIONS SONORES	16
<u>DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE DIALOGUE</u>	17
<u>CONCLUSION</u>	18

Les participants

Ont participé à la réunion 35 personnes, notamment :

SPPPI-PA

Michel LESBATS, Président du SPPPI-PA

Fabien GENOVESIO, Secrétaire et expert

Collectivités

Aude ROSENER, Cheffe de projet énergies renouvelables, Bordeaux Métropole

Nordine GUENDEZ, Maire d'Ambarès-et-Lagrave

Philippe DELAUNAY, Maire-adjoint d'Ambarès-et-Lagrave

Sabine POUEYO, Secrétaire du Maire d'Ambarès-et-Lagrave

Alexandre RUBIO, Maire de Bassens

Kevin SUBRENAT, Maire d'Ambès

Jean-Pierre MAZZON, Maire-adjoint d'Ambès

Jean-Luc LANCELEVÉE, Maire-adjoint de Cardon-Blanc

Maire-adjoint de Saint-Louis-de-Montferrand

Entreprises

Yannick AUFFRET, Michelin

Guillaume BOUQUANT, Directeur de SIMOREP-MICHELIN

Patrick BRZOKEWICZ, Directeur de DPA

Jean-Marc PASANAU, Directeur de FORESA

Aurore LAGOUTTE, FORESA

Christophe ROUGER, EPG

Marie BARON, Sea Invest

Sylvie LESCOS, Responsable Département Développement Réseau, REGAZ Bordeaux

Associations

Sylvie NONY, Représentante de la Sepanso

Denis CHAZAL, Représentant des associations Les Amis des Marais de Saint-Louis-de-Montferrand et Les Padouens de la Presqu'île

Philippe VICQ, Représentant de l'association Vivre Avec Le Fleuve

Christian BORDES, Président de l'association Sabarèges

Simone GOMEZ, Trésorière de l'association Sabarèges

Christian VIGNAUD SAUNIER, Représentant de l'association Claire Aubarède

Pierre SABADIE, Président de l'association Agir pour un Meilleur Environnement

Secteur agricole

Yohan BARDEAU, Exploitant agricole

Vincent BAECKLER, Chambre d'agriculture des Landes

➤ Le porteur du projet et ses partenaires

CVE

Arnaud BOSSIS, Directeur du Développement Biogaz

Laurent LARPIN, Responsable de Développement Sud-ouest

Grand Port Maritime de Bordeaux – GPMB

Michel LE VAN KIEM, Responsable du département Développement Promotion Innovation

Thibault GUILLON, Chef de projet innovation

Julien MAS, Responsable du département de l'environnement

➤ Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, mandatés par CVE pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de CVE (diapositives ci-après).

Objectifs de la réunion et participants

Michel LESBATS, Président du SPPPI-PA, introduit la réunion. Il rappelle qu'une première présentation du projet a été faite aux membres du SPPPI-PA le 29 janvier 2021 pour répondre aux interrogations des participants et échanger sur les aspects techniques du projet. Cette seconde présentation du projet à un SPPPI-PA élargi doit permettre de poursuivre les échanges et d'envisager les suites à donner au dispositif de dialogue.

Nordine GUENDEZ, Maire d'Ambarès-et-Lagrave, indique que ce projet s'inscrit pleinement dans l'approche environnementale de la commune. Il se réjouit pour la collectivité de l'opportunité de voir valoriser les biodéchets issus du territoire par CVE Port de Bordeaux. Cette réunion de travail doit par ailleurs permettre de lever toutes les inquiétudes liées aux impacts réels ou supposés de la future unité de méthanisation.

Alexandre RUBIO, Maire de Bassens, remercie M. GUENDEZ pour son accueil à Ambarès-et-Lagrave. Il indique que ce projet, situé sur deux communes, avec une dimension environnementale forte, reflète la volonté du Grand Port Maritime de Bordeaux de s'engager dans une nouvelle orientation. Il indique savoir que ce projet est en réflexion depuis plusieurs mois et années. Étant lui-même attaché aux questions de concertation et de transparence, il a fallu prendre le temps, après les élections municipales, aux nouvelles équipes de s'approprier le projet, de travailler aux éléments techniques et de s'assurer que les enjeux locaux soient bien pris en compte. C'est ensuite que peut être envisagée une information plus large de la population, avec pédagogie.

Constant DELATTE, Quelia, présente les parties prenantes invitées à cette réunion de travail et l'ordre du jour de la réunion

Objectifs & Participants

- **Objectifs : Informer avant dépôt des dossiers administratifs, échanger et définir les suites à cette commission du SPPPI**

Quelles parties prenantes impliquer dans la démarche ?

- **29 Janvier 2021** : commission « nouveaux projets »
- **10 Mars 2021** : commission élargie du SPPPI avec d'autres acteurs locaux :
 - Région Nouvelle Aquitaine
 - Bordeaux Métropole
 - Chambre d'agriculture des Landes
 - REGAZ Bordeaux
 - représentants des exploitations agricoles concernées par le projet
 - ADEME Nouvelle Aquitaine
 - Association Les Padouens de la Presqu'île
 - SEPANSO
 - Association Agir pour un Meilleur Environnement

29/01/2021

Sujets évoqués le 29 janvier 2021 :

- Implantation, gestion des risques et inondation
- Prise en compte des habitants (mise en place d'un comité de suivi de site : modalités à définir)
- Attention portée à la valorisation de l'engrais organique



- **Présentation de CVE**
- **Présentation du projet CVE Port de Bordeaux**
- **Echanges**

Présentation de CVE

Arnaud BOSSIS, Directeur du développement biogaz de CVE, présente la société CVE.

Notre métier : producteur indépendant multi-énergies, multi-pays

5 ACTIVITÉS

- Développement
- Financement
- Construction
- Exploitation
- Fourniture d'énergie

3 ÉNERGIES

- SOLAIRE
- BIOGAZ
- HYDRO

4 CONTINENTS

Le groupe CVE en chiffres

204 Personnes	441 MW Parc exploitation & construction	622 M€ Total investi dans nos actifs
76 M€/an De CA (*) en année pleine	729 GWh De production (*), soit la consommation de 321 000 habitants	1 333 MW De portefeuille

(*) Ratio bio/gaz/hydro

Un portefeuille de projets biogaz dynamique

- Exploitation
- Construction
- Autorisation
- Conception
- Faisabilité

+ 20 projets en cours de réflexion

M. BOSSIS indique que CVE exploite actuellement 2 unités, dont une à proximité de Tours, en partenariat avec l'INRA. 2 sites sont en fin de construction, dont un à une cinquantaine de kilomètres de Bordeaux.

Le site d'implantation

Laurent LARPIN, Chef de projet, présente la localisation du site d'implantation.

Localisation du foncier

Zone Industriale-Portuaire
Communes d'**Ambarès-et-Lagrave** et **Bassens**

Localisation du foncier

Intérêts:

- ❖ Proximité de **Foresa** pour valorisation de leur **chaleur fatale**
- ❖ Proximité du **réseau de gaz** distribution **REGAZ**
- ❖ Proximité des **sociétés du Port**

L'historique du projet

M. LARPIN présente l'historique du projet.

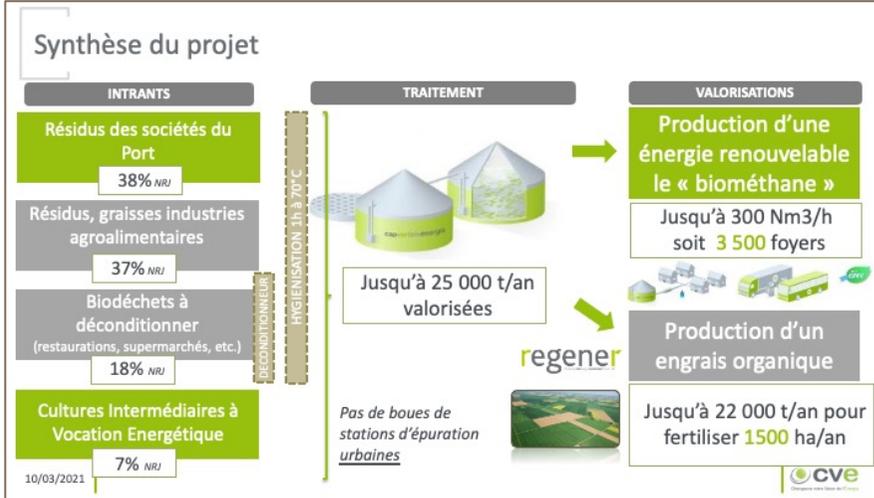
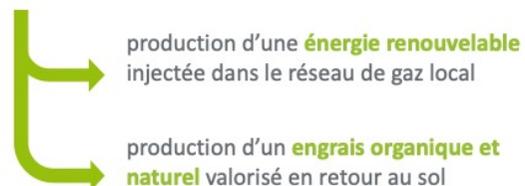
- **2017** – 1^{ère} rencontre avec le Grand Port Maritime de Bordeaux et validation de l'opportunité d'un projet à développer
- **2018-2019** – Etudes de faisabilité et présentation aux collectivités
- **Déc. 2019** – Passage en conception, rencontres des exploitants agricoles partenaires
- **2020 et 2021** – Information, dialogue et préparation dossier administratif

Principe de la méthanisation CVE Port de Bordeaux

M. LARPIN présente le principe de la méthanisation et les principales caractéristiques du projet CVE Port de Bordeaux.

Double valorisation de la matière organique

Proposer un **service** pour **valoriser** de façon durable **les différentes matières organiques du territoire** par **méthanisation**



Matières organiques traitées

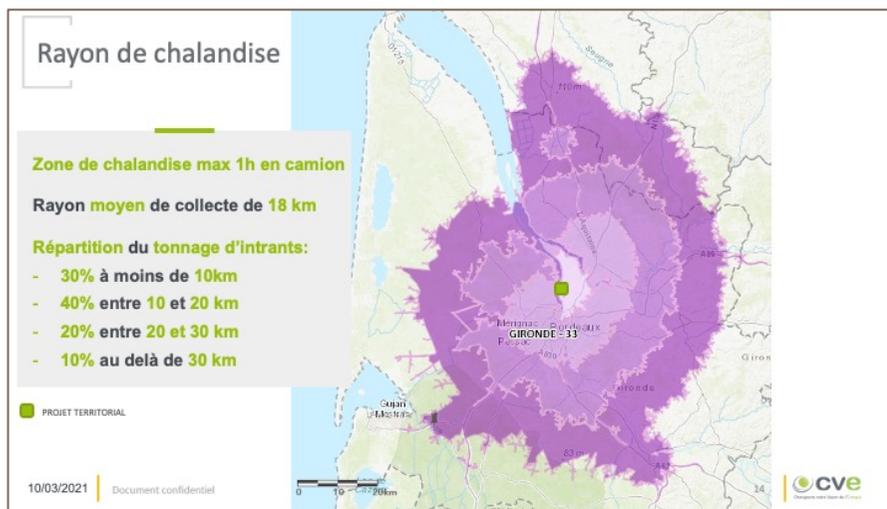
M. LARPIN indique que la valorisation des biodéchets est un axe fort du projet. C'est une solution locale pour les producteurs locaux de biodéchets, dont les collectivités, qui ont pour obligation de traiter ces matières organiques.

M. LARPIN explique que les CIVE – Cultures intermédiaires à Vocation Énergétique – sont des cultures pour couvrir les sols entre 2 cultures principales et alimentaires. Les CIVE ne sont donc pas en concurrence avec les cultures alimentaires.

M. LARPIN ajoute que l'hygiénisation consiste à chauffer à 70° pendant une heure des sous-produits animaux (des raviolis de supermarché par exemple) pour éviter tout risque sanitaire.

M. LARPIN présente le rayon de collecte des matières organiques. Sur la carte ci-après, chaque zone colorée représente une distance parcourue en camion en ¼ d'heure. La majorité de la collecte

s'effectue dans un rayon moyen de 18 km, cela s'explique notamment grâce à la proximité des sociétés du port au site d'implantation.



Question : *Quelle est l'évolution des intrants dans les années à venir ?*

Réponse : Pour la sécurité du plan d'affaires, le plan d'approvisionnement en matière organique est fait à partir d'une étude à l'échelle départementale. La proportion des gisements peut évoluer, notamment selon les marchés publics pour la valorisation des biodéchets des collectivités par exemple, leur volume risque d'augmenter avec une réglementation pour les traiter plus contraignante. Mais le volume de matière organique valorisée par CVE Port de Bordeaux n'augmentera pas beaucoup.

Résidus des sociétés du port

Question : *Quels sont les résidus des sociétés du port qui seront valorisés ? Ces résidus peuvent-ils être polluants ?*

Réponse : Il s'agit des balayures de quais après le chargement ou le déchargement des bateaux céréaliers (ces poussières sont

actuellement traitées par compostage). Il y a donc peu de risque de pollution avec ces sous-produits. L'ensemble des flux de matière organique valorisés sont contrôlés en amont avec des analyses. Si ces analyses révèlent des problématiques avec la qualité d'un flux, l'approvisionnement de ce flux sera stoppé. Ce contrôle de qualité en amont permettra d'assurer la qualité de l'engrais organique en sortie, pour garantir un partenariat durable avec les exploitants agricoles.

M. GUILLON, Grand Port Maritime de Bordeaux, ajoute que le Port de Bordeaux est reconnu pour la qualité de ses céréales. Et que les résidus du port sont collectés puis segmentés. Les résidus provenant des oléagineux et des céréales (colzas, tournesol, maïs, blé) seront valorisés par CVE Port de Bordeaux.

M. Le Van KIEM, Port de Bordeaux, ajoute qu'un contrat engagera le Port de Bordeaux à fournir des intrants de qualité à CVE Port de Bordeaux. Si la qualité n'est pas bonne, ce sera au Port de Bordeaux d'y remédier. De plus, les déchets ciblés proviennent des quais à l'aval, ce qui limite d'autant plus tout risque de contamination. Il y a une séparation physique des collectes des quais au moment du nettoyage des quais.

Question : *Quelles sociétés du port fourniront des matières organiques à CVE Port de Bordeaux ?*

Réponse : Saipol, Sea Invest, Invivo, ainsi que d'autres industries agro-alimentaires à proximité du site d'implantation

CIVE

Question : *Quelles garanties existe-t-il pour s'assurer que les exploitants agricoles ne remplacent leurs cultures principales par des cultures énergétiques destinées à alimenter le méthaniseur ?*

Réponse : C'est une question importante, mais il n'y a pas pour le moment de contrôle du réel aspect intermédiaire de ces cultures

(CIVE). Néanmoins, CVE achète la plante sur pied et vient la récolter. CVE sait donc quand ces cultures sont ramassées et peut s'assurer qu'il ne s'agit pas de période de récolte de cultures alimentaires (fin été, avant hiver ou début printemps). Il est donc peu probable que CVE Port de Bordeaux valorise à son insu d'autres cultures que des CIVE. L'utilisation de cultures énergétiques est un fonctionnement qui existe en Allemagne, mais la France a fait un autre choix. Par ailleurs, le recours aux cultures intermédiaires est devenu obligatoire pour les exploitants agricoles, notamment pour éviter le ruissèlement et l'érosion du sol.

Un participant indique que les cultures intermédiaires existent depuis longtemps et constituent un engrais vert totalement maîtrisé.

M. LARPIN répond que l'apport en CIVE constitue une quantité très réduite du projet (environ 2 000 t de CIVE par an sur 25 000 t). Les CIVE permettent surtout d'avoir de la matière stockée sur site à apporter au méthaniseur quand cela est nécessaire pour lisser la production de biométhane, par rapport à la saisonnalité de l'apport d'autres matières organiques. Il s'agit également pour les exploitants agricoles (céréaliers) de donner une valeur économique à cette quantité de matière produite et peu valorisée. Enfin, les CIVE retournent au sol sous forme d'engrais organiques selon les besoins des plantes.

La Chambre d'agriculture précise que les CIVE permettent de piéger les éléments minéraux dans le sol, d'éviter les lessivages et d'apporter de la matière organique au sol. Les CIVE sont cultivées entre 2 cultures principales et ne concurrencent pas les autres cultures. Pour compenser la perte de matière organique des CIVE valorisées par la méthanisation, le partenariat avec CVE permet aux exploitants agricoles de récupérer de l'engrais organique liquide ou solide pour retourner au sol la matière organique manquante.

Question : Est-il possible d'avoir une carte parcellaire du plan d'épandage ?

Réponse : Oui, CVE pourra fournir cette carte.

Biodéchets

M. RUBIO indique que la gestion des biodéchets est un point faible de Bordeaux Métropole, qui plus est avec l'évolution de la réglementation dans ce domaine. Si une infrastructure ambitieuse doit se développer sur le territoire, il est essentiel que les communes de la Presqu'île puissent en profiter.

M. GUENDEZ ajoute que les communes de la rive droite se réunissent pour trouver une solution commune à la gestion des biodéchets. Les communes de la Presqu'île d'Ambès pourraient s'associer à elles, mais il serait préférable d'avoir une solution locale.

Question : CVE Port de Bordeaux pourrait-il collecter et valoriser les biodéchets des collectivités de la Presqu'île ?

Réponse : CVE indique être favorable à cela, mais suppose la nécessité de passer par un appel d'offres. M. GUENDEZ indique qu'il n'y a pas besoin d'appels d'offre pour cela, car il s'agit de prestation dont le coût est en-dessous des seuils des marchés publics.

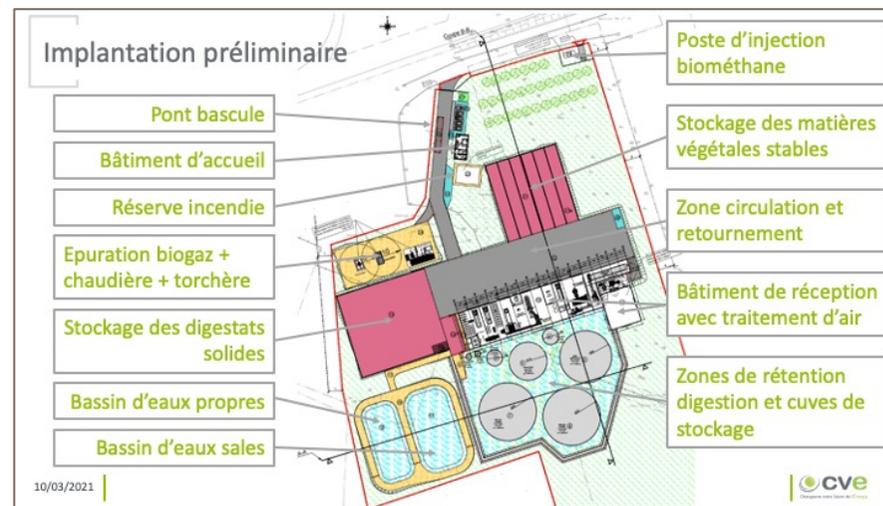
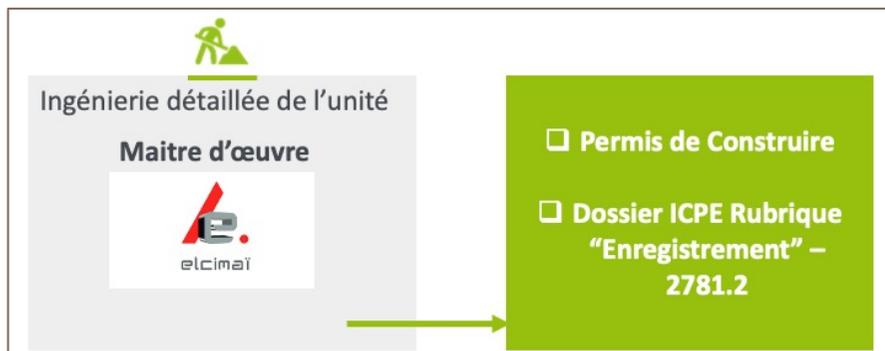
Autres

Question : Quel est le volume de DIB – Déchet Industriel Banal – restant après traitement des matières organiques ? Ces déchets sont-ils traités par incinération ou par enfouissement ?

Réponse : Cela dépend du traitement des biodéchets. Il y a environ 10 à 25 % d'indésirables parmi les biodéchets, soit 1 000 t par an de DIB. Ces déchets, humides, seront certainement traités par incinération à l'UVE – Unité de valorisation énergétique – de Bordeaux Métropole.

L'implantation préliminaire

M. LARPIN présente l'ingénierie du projet et l'implantation préliminaire.



M. LARPIN indique qu'un bâtiment fermé avec traitement des odeurs servira à la réception des matières organiques entrantes. La matière est ensuite hygiénisée ou déconditionnée (pour séparer la matière organique de son emballage). Puis la matière organique passe par 2 cuves, le digesteur et le post-digesteur, pour récupérer respectivement 80 %, puis 20 % du gaz produit par la dégradation de la matière. La matière restante est ensuite séparée en deux parties liquide et solide, grâce à une presse, puis est stockée sur site (pour une capacité de stockage de 7 mois maximum), avant retour au sol de l'engrais organique. Une zone de rétention, autour de l'ensemble des cuves, permet de contenir tout le contenu de la plus importante cuve, dans le cas où l'une des cuves serait amenée à céder. Le gaz produit est quant à lui récupéré, épuré, puis injecté en continu dans le réseau de gaz. Une torchère permet de brûler le gaz en cas de problème d'injection. Des bassins permettent de stocker les eaux sales et une partie des eaux propres pour être réutilisées sur place pour les besoins de dilution du process. En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront retenues sur site.

Question : Ce type d'installation est souvent surélevés, ce qui pourrait impacter les riverains en cas d'inondations. Qu'en est-il ?

Réponse : En effet, le site sera surélevé de 1 à 2 mètres. Une étude hydraulique a été menée pour connaître l'impact de cette surélévation sur le voisinage en cas d'inondation. L'étude a démontré que CVE Port de Bordeaux n'aura pas ou très peu d'impact sur le voisinage en cas d'inondation.

M. GUENDEZ demande à pouvoir avoir accès à ce rapport.

Le retour au sol de la matière organique

M. LARPIN présente le retour au sol de la matière organique.

Partenariats avec le secteur agricole

Production d'un fertilisant vert de qualité pour le monde agricole sous la marque **regener**

Offre de service complète épandage auprès du monde agricole:

- **Planification** du plan d'épandage
- **Transport et épandage**
- **Suivi agronomique & Conseils**

Périmètre de valorisation :

- Plan d'épandage de **2 600 ha**
- rayon moyen de **20 km** (max **50 km**)
- **22** partenaires agriculteurs

Retournés au sol:

- **300 t/an** de **fertilisants organiques**
- **2 000 t/an** de **matières organiques**



10/03/2021 | 

M. LARPIN ajoute que sur les 2 600 ha prévus dans le plan d'épandage, 1 500 ha seront amendés chaque année, de manière à permettre une rotation des terres valorisées. Les 300 t/an de fertilisants organiques permettent de réduire d'autant l'utilisation de fertilisation chimique. Les 2 000 t/an de matières organiques apportées aux terres

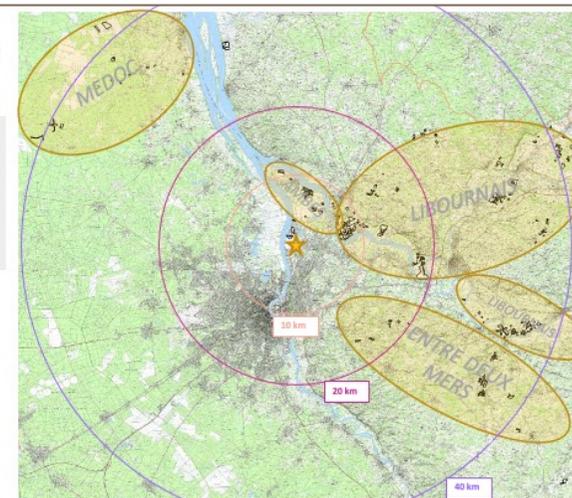
agricoles du territoire ne sont pour le moment pas valorisées localement.

Les intérêts du partenariat pour les exploitants agricoles

- **Economies de 30 à 50 %** sur les charges de **fertilisation**
- Gain en **Matière Organique**
- Réduction de la **fertilisation chimique**
- Réduction des **odeurs** à l'épandage
- Gain de **temps important**

Secteurs d'épandage

- Presqu'île d'Ambès
- Médoc
- Libournais
- Entre-deux-mers



10/03/2021 |

Un participant estime que l'engrais organique présenté comme apportant de la matière organique au sol n'est en fait composé que d'azote soluble.

M. LARPIN indique que l'engrais organique liquide comprend en effet plus d'azote que de carbone. Il est donc nécessaire de l'épandre au plus proche des cultures, avec par exemple un pendillard, pour limiter

la volatilisation de l'azote. L'épandage se fait selon les besoins des cultures, et permet à l'engrais organique de se substituer aux engrais minéraux ou d'être apporté en complément de ceux-ci.

Question : Y a-t-il un risque de lessivage de l'azote vers les cours d'eau ?

Réponse : Il n'y a pas plus de risque de pollution avec l'engrais organique qu'avec l'apport d'engrais chimiques. De plus, le plan d'épandage est contrôlé par l'administration. Le bilan agronomique du retour au sol de l'engrais est également contrôlé, et les exploitants agricoles sont accompagnés tout au long du partenariat avec CVE Port de Bordeaux.

Question : Serait-il possible d'avoir une carte précise de l'épandage avec le réseau hydrographique ?

Réponse¹ : Cette carte fait partie du plan d'épandage et sera disponible sur le site de la préfecture lors de la consultation publique.

La production de gaz vert

M. LARPIN présente la production de gaz vert de CVE Port de Bordeaux.

Injection biométhane

300 Nm³/h (300 litres de fioul par heure)

Etude détaillée réalisée par REGAZ
Gestionnaire de réseau distribution

Conclusions:

- Raccordement au réseau MPC 16 Bar
- Création d'un raccordement de 770 m
- Possibilité d'injecter toute l'année
- Alimentation rive droite Garonne - ~38 000 habitants et 142 industriels



Question : Quel contrôle pour la qualité du gaz injecté dans le réseau ?

Réponse : Le gaz est contrôlé par Regaz avant injection dans le réseau. Si le gaz n'est pas conforme, il est repris dans le processus pour une nouvelle épuration.

Regaz indique qu'une station BioGNV est en projet à Bassens. Il y a beaucoup de camions sur la Presqu'île qui pourraient rouler au GNV. Il existe déjà une station privative pour alimenter 50 bus de Transdev. Il y a une synergie locale à développer.

Question : Des fuites de gaz sont-elles possibles ?

Réponse : C'est possible, mais CVE n'a jamais connu cela en tant qu'exploitant. La fuite de gaz impacte surtout la rentabilité de l'unité. CVE fait donc appel à une société spécialisée dans la détection des fuites de gaz par infrarouge.

Question : Quelle est la composition du gaz produit ?

¹ Cette réponse de M. LARPIN a été intégrée au compte-rendu suite à la réunion de travail.

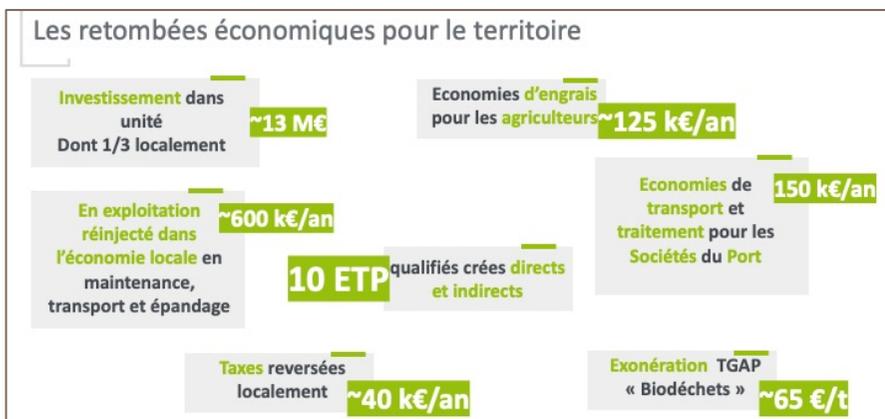
Réponse : Il s'agit à 60 % de méthane et à 40 % de CO₂. Le CO₂ est encore peu valorisé, mais il pourrait être capté et liquéfié pour utilisation dans des serres agricoles ou pour faire du béton.

Question : Y a-t-il un impératif de rentabilité économique à produire les 300 m³/h de biométhane ?

Réponse : CVE n'est pas tenu d'atteindre cette production de biométhane, la production peut fluctuer. Néanmoins, il y a une exigence de rentabilité économique de l'unité. 80 à 85 % du chiffre d'affaires provient de la vente du biométhane. 10 à 15 % des redevances pour le traitement des matières organiques. La faible partie restante provient des contributions des exploitants agricoles pour le retour au sol de l'engrais organique.

Les avantages pour le territoire

M. LARPIN présente les avantages que CVE Port de Bordeaux apporte au territoire.

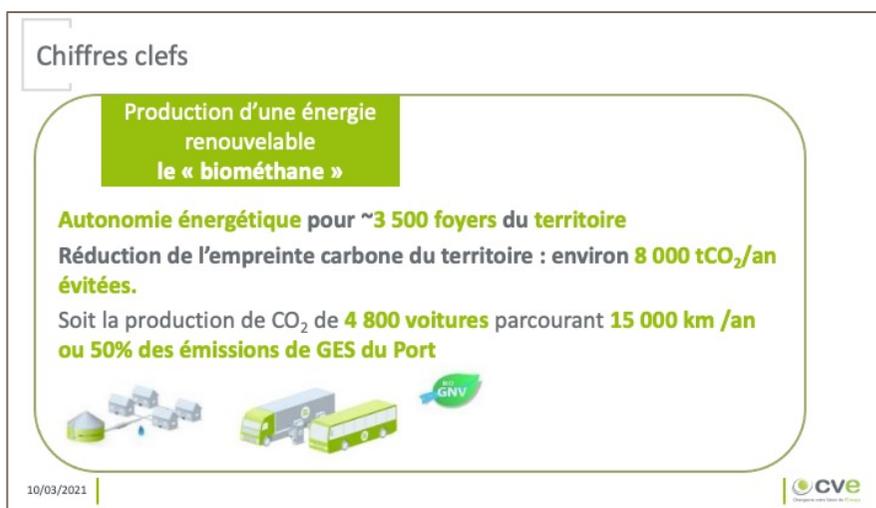


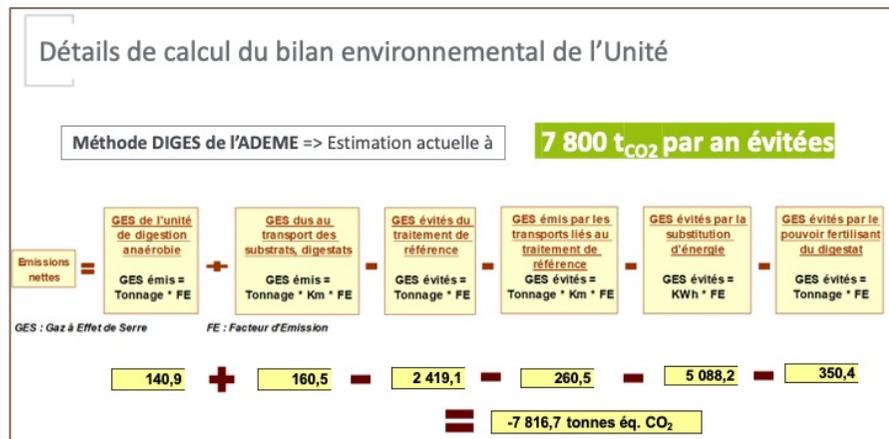
M. LARPIN ajoute que parmi les 10 emplois directs et indirects créés, 4 seront des emplois créés sur site.

M. LARPIN explique que les matières organiques valorisées par CVE Port de Bordeaux ne seront pas soumises à la TGAP – Taxe générale sur les activités polluantes – qui va fortement augmenter dans les prochaines années (passant de 8 €/t à 65 €/t). Cette taxe s'applique aux déchets qui sont enfouis ou incinérés.

Empreinte carbone et réduction des émissions de gaz à effet de serre

M. LARPIN présente les apports écologiques de CVE Port de Bordeaux.





M. LARPIN explique que ce calcul prend également en compte les émissions de GES – Gaz à Effet de Serre – de CVE Port de Bordeaux, liées à l'activité de la méthanisation et aux transports de la matière organique. M. LARPIN ajoute que la méthanisation permet un meilleur captage des GES par rapport au compostage.

Question : Serait-il possible d'avoir un suivi du taux de réduction des émissions de CO₂ ?

Réponse : Le Port de Bordeaux indique être volontaire pour mettre en place cet indicateur qui pourrait permettre de promouvoir la réduction globale de l'impact environnemental du Grand Port.

M. RUBIO indique qu'à Bassens, plusieurs centaines de m² de panneaux photovoltaïques installés sur bâtiment vont être munis d'un compteur sur site pour connaître la réduction des émissions de GES. Il serait intéressant que CVE Port de Bordeaux puisse se munir d'un outil de suivi équivalent, à des fins pédagogiques.

Les questions fréquentes sur la méthanisation

M. LARPIN indique que plusieurs questions liées à la méthanisation sont fréquemment posées. Il est proposé de les aborder lors de cette réunion de travail.

Questions fréquemment posées :

- ❖ Les bénéfices pour le territoire et la collectivité
- ❖ Le rayon de collecte et le trafic routier
- ❖ Le partenariat avec les exploitants agricoles
- ❖ La production de gaz
- ❖ L'environnement olfactif
- ❖ La maîtrise des risques de pollution
- ❖ Les émissions sonores

➔ Les risques liés à la production de gaz

La production de gaz sur site

« Y a-t-il du gaz stocké sur le site ? »

« Quel sont les risques ? »

Le biométhane n'est pas stocké sur site, il est tout de suite **injecté dans le réseau**. Seul du biogaz brut est stocké dans la partie supérieure des digesteurs sur un volume limité (2 à 3 heures de stockage). Ce stockage à très faible pression (< 30 mbar) est réalisé en absence d'oxygène ce qui empêche son inflammation.

En cas de rupture de la double membrane, le risque porte sur la création d'une flamme. Les zones à risques sont identifiées (zone ATEX) et des équipements électriques spécifiques sans étincelle sont prévus.

L'unité sera une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et fera l'objet d'un **suivi technique réglementé et contrôlé** par les administrations.

M. LARPIN ajoute qu'il y a autant de méthane présent sur site que dans une cuve de propane de 7 Bar chez un particulier. Le gaz sur une unité de méthanisation est donc stocké en faible quantité et à très faible pression (quelques dizaines de millibar).

La SEPANSO indique que suite à l'accident de Lubrizol un décret va prochainement être pris pour renforcer la sécurité de ce type de site. Il y a la crainte d'un « effet domino » avec d'autres industries à proximité comme Foresa, classée Seveso seuil haut.

Question : *Quelle est la qualification des employés sur site ?*

Réponse : Sur site, les personnes recrutées pour la conduite de l'exploitation seront des personnes expérimentées, avec des compétences nécessaires.

Question : *Quelles mesures de sécurité sont prises ?*

Réponse : L'effet domino mentionné aurait plus d'impact sur CVE Port de Bordeaux que l'inverse. Le principal risque sur le site de CVE Port de Bordeaux est qu'une cuve cède, c'est pourquoi une zone de rétention, pouvant contenir le volume de la cuve la plus importante, est prévue.

M. GENOVESIO ajoute que dans un environnement industriel, pour la gestion de crise, un POI – Plan d'Opération Interne – commun avec les autres infrastructures voisines à risque existe déjà.

➔ L'environnement olfactif

M. LARPIN indique que les risques d'odeurs sont liés aux matières organiques entrantes. Il faut donc contrôler les odeurs en amont avec un système de collecte performant et un bâtiment fermé pour réceptionner les matières organiques avec un système de traitement des odeurs (avec lavage à l'eau et biofiltre).

L'environnement olfactif

« Y aura-t-il des odeurs en provenance du site ? »

Sur l'unité de méthanisation :

- Les matières odorantes sont livrées en citernes ou camions bâchés et sont déchargées à l'intérieur du bâtiment fermé.
- Ce bâtiment dispose d'un système d'aspiration et de traitement d'air performant.
- Seules les matières entrantes non odorantes (ensilage) sont stockées à l'extérieur.
- Les matières sont directement prêtes à être intégrées dans le processus (triées à la source)
- Le processus de méthanisation se déroule par nature, en espace confiné (sans contact avec l'air)
- Maîtrise du temps de séjour avec enchaînement digesteur + post-digesteur

• Le digestat liquide est stocké dans une cuve fermée.
• Le digestat solide sera stocké sur site dans des silos.

Sur les parcelles lors de l'épandage :

- Le digestat solide est stabilisé
- Le digestat liquide est appliqué directement au sol par pendillard pour limiter au maximum le contact avec l'air.



M. LARPIN indique qu'un temps de séjour suffisant pour éliminer les odeurs est de 75 jours

Question : *Un participant estime que le principal problème de la méthanisation est l'odeur liée à l'engrais organique. Le retour au sol de l'engrais organique ne se faisant qu'à certaines périodes, il est certainement nécessaire d'avoir des stockages déportés sur le territoire. Ces stockages pourraient être sources d'impact olfactif. Les riverains de ces stockages déportés sont-ils informés du projet et pris en compte dans la démarche ? Y aura-t-il des stockages dans les exploitations agricoles ?*

Réponse : Depuis 6 ans d'exploitation de l'unité de méthanisation en Touraine, CVE n'a jamais rapporté aucune plainte liée à l'environnement olfactif. L'engrais organique est produit en continu, avec un temps de séjour de la matière de 75 jours, suffisamment long pour que la matière soit bien dégradée et que l'engrais organique soit inodore. En enregistrement ICPE, toutes les communes concernées par le plan d'épandage sont informées au moment de la consultation publique.

M. BOSSIS confirme que les engrais organiques qui génèrent des odeurs (y compris au niveau des stockages déportés) proviennent

d'unité de méthanisation qui ne respectent pas un temps de séjour de la matière suffisamment long. CVE Port de Bordeaux aura un stockage sur site avec une cuve fermée pour l'engrais organique, avec une capacité permettant de stocker le volume produit d'engrais organique entre 2 périodes d'épandage. Par ailleurs, CVE n'a aucun intérêt à se donner une mauvaise image à cause de problématiques d'odeurs étant donné que CVE développe plusieurs projets de méthanisation sur toute la France.

M. GUENDEZ propose qu'une visite d'une unité de méthanisation en fonctionnement soit organisée pour que chacun puisse être rassuré des impacts d'une telle installation.

M. RUBIO estime en effet que la visite d'une unité pourrait répondre aux préoccupations des participants. Une délégation avec des élus et des associations locales pourraient être constituée pour cette visite.

M. DELATTE invite toutes les personnes intéressées par la visite à l'indiquer au SPPPI-PA et à CVE par courriel.

➔ Les risques de pollutions

M. LARPIN indique que seules les eaux propres pourront repartir vers le milieu naturel.

On distingue trois flux sortants :

- Eaux pluviales
- Digestats
- Déchets banals d'exploitation

- Les eaux pluviales de voirie et de toiture seront majoritairement retraitées en méthanisation ou retournées à l'environnement après passage dans un déshuileur-débourbeur selon les normes de rejets en vigueur
- Les digestats représentent la majorité des flux et sont suivis par l'administration dans le cadre du plan d'épandage qui impose des tests réguliers sur les lots de digestats avant épandage et après épandage sur les parcelles.
- Les déchets banals d'exploitation, indésirables, emballages et consommables sont évacués vers les filières d'élimination classiques.

Question : Quel réseau d'eau est utilisé pour les besoins de l'unité, le réseau d'eau potable ou industriel ?

Réponse : L'eau potable est utilisée pour les sanitaires, la cuisine et le lavage des camions. Pour le process, CVE utilise quasiment en exclusivité de l'eau pluviale, et si besoin, en cas de longue sécheresse par exemple, de l'eau potable.

La SEPANSO indique qu'un réseau d'eau industrielle existe sur la Presqu'île et que ce réseau n'est pas suffisamment exploité. Michelin, DPA et Foresa y sont connectés.

M. LARPIN répond que CVE est tout à fait intéressé par ce réseau qui semble passer à proximité du site d'implantation.

➔ Les risques d'incidents

M. BOSSIS estime qu'il faut comparer le nombre d'incidents de méthanisation aux 900 unités de méthanisation déjà en fonctionnement en France. De plus, il y a différents types de méthanisation en France (agricole, collective, territoriale et industrielle). Parmi la méthanisation territoriale, comme celle de CVE Port de Bordeaux, il y a des modèles différents, avec notamment des tailles d'unités qui peuvent beaucoup varier. Les unités qui ont posé des problèmes sont des unités bien plus importantes, avec une moins bonne maîtrise des risques. CVE investit 13 M€ pour CVE Port de Bordeaux, alors qu'un investissement de 8 M€ peut suffire pour ce type d'unité. CVE a un standard de groupe élevé et n'hésite pas à surinvestir pour proposer des unités exemplaires.

M. GUILLON ajoute que ce projet se fait dans le cadre de la démarche PEEPOS. Ce projet est donc également instruit au sein du Port de Bordeaux, avec la prise en compte de prérogatives environnementales et de critères à respecter dans le développement du projet.

➔ Le trafic routier

Les flux se composent de la manière suivante au quotidien :

- Flux intrants: De 6 à 7 poids lourds en moyenne par jour ouvré,
- Flux sortants: de 5 à 6 poids lourds en moyenne par jour ouvré. La sortie de la matière en retour au sol verra son flux augmenter pendant les périodes d'épandage
- Au total entre 11 et 13 camions par jour ouvré

Horaires d'ouverture du site CVE:

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12H00 et de 13h30 à 17h30

M. LARPIN ajoute que des camions transportant les matières organiques qui seront valorisés par CVE Port de Bordeaux circulent déjà sur le territoire pour traiter ces sous-produits ailleurs.

Accessibilité



Accès via les grands axes
Pas de traversée de véhicules par les bourgs d'Ambarès-et-Lagrave et Bassens

Question : Est-il possible d'avoir un plan de déplacement plus précis ?
Notamment plus à l'est du territoire ?

Réponse : Il s'agit là des grands axes routiers utilisés, il est difficile de donner des données exhaustives à ce sujet pour le moment. Néanmoins, les camions utiliseront les axes routiers déjà utilisés aujourd'hui pour le traitement des matières organiques.

Question : Un participant estime que les axes routiers sur la Presqu'île sont très encombrés, notamment le matin aux horaires de pointe. Cela est-il anticipé pour le projet CVE Port de Bordeaux ?

Réponse : 30 % des intrants proviennent d'un rayon de moins de 10 km, et une partie importante de ces camions circulaient déjà sur la zone. De plus, les 11 à 13 camions par jour ouvré générés par CVE Port de Bordeaux représentent très peu comparés à l'activité existante sur le site d'implantation : une société qui gère des gravats avec près de 100 000 tonnes de gravats amenés en camion par an.

M. GUILLON ajoute que les matières organiques valorisées par CVE Port de Bordeaux, provenant de la Presqu'île, étaient acheminées jusqu'à présent à une distance éloignée. CVE Port de Bordeaux va permettre une importante économie de tonnes-kilomètres.

M. BOSSIS indique que les biodéchets sont actuellement valorisés dans les Landes, ou à Angoulême et que les résidus des sociétés du port parcourent plus de 200 km pour être traités, ce qui va à l'encontre de la logique environnementale.

➔ Les émissions sonores

« Quelles émissions sonores issues de l'installation ? »

Les équipements générant du bruit sont identifiés et des mesures d'évitement, de réduction et de suivi réalisées :

- Evitement : L'implantation des équipements prend en compte le niveau sonore de ceux-ci, l'objectif étant de respecter la réglementation (70 dB le jour ou 60 dB la nuit en limite de clôture)
- Les équipements bruyants liés à la préparation de la matière sont situés sous bâtiment.
- Un contrôle du niveau sonore de l'installation en fonctionnement sera réalisé tous les 3 ans après la mise en service de l'installation

M. LARPIN précise que les principales émissions sonores sont liées au chargeur. Des « cris de lynx » pourraient remplacer les habituels avertissements sonores de recul du chargeur. Ces cris de lynx sont audibles à proximité du chargeur mais pas à distance.

M. LARPIN ajoute que les émissions de décibels indiquées par la réglementation sont à considérer selon une moyenne sur la journée et non pas selon des pics sonores.

Dispositif d'information et de dialogue

➔ Les prochaines étapes



M. LARPIN précise que la consultation publique aura lieu environ 2 à 3 mois après le dépôt des dossiers administratifs. Lors de la consultation publique, tous les dossiers seront consultables en mairies, avec un registre pour exprimer son avis. Une adresse mail spécifique permettra également d'adresser ses remarques directement à la préfecture.

➔ Comité de suivi de site

M. LARPIN indique que CVE est tout à fait volontaire pour mettre en place un comité de suivi de site avec les associations locales comme cela a été mis en place avec d'autres industries du territoire.

- ❖ Volonté de transparence
- ❖ Création d'un comité de suivi de site équivalent à ceux déjà en place
- ❖ **Modalités à définir : participants, objet, fréquence, ...**

➔ Information et dialogue

M. DELATTE présente les moyens d'information et de dialogue mis en place volontairement par CVE. Un site internet dédié au projet sera accessible à tous en avril 2021 : <https://CVE-PortBordeaux.fr>

- ❖ à partir d'avril 2021, mise en ligne du site internet du projet :

<https://CVE-PortBordeaux.fr>

- ❖ à diffuser largement à toute personne intéressée
- ❖ création d'une **adresse mail** pour nous contacter :

CVE-PortBordeaux@EnergieDurable.Info

M. GUENDEZ indique que malgré le calendrier serré pour le développement du projet, il est important de prendre en compte les remarques et questions des participants, d'analyser les impacts potentiels de l'unité de méthanisation et d'associer dès à présent les associations et les riverains à la démarche CVE Port de Bordeaux.

M. BORDES, Président de l'association Sabarèges, souhaite saluer la nouvelle implication de la commune d'Ambarès-et-Lagrave au sein du SPPPI-PA. Il estime par ailleurs que le quartier de Sabarèges est le secteur qui sera le plus concerné par CVE Port de Bordeaux.

M. GUENDEZ confirme ce constat. C'est la raison pour laquelle il est important que le quartier Sabarèges soit représenté au SPPPI-PA, comme c'est le cas depuis longtemps grâce à l'implication de M. BORDES. Il ajoute que la Ville d'Ambarès-et-Lagrave souhaite accompagner les associations de quartier pour faire vivre la démocratie locale, avec un Maire-adjoint dédié.

M. GENOVESIO rappelle le dispositif de concertation mis en place par CVE et Quelia pour la suite de la démarche :

- présentation du projet aux conseils municipaux fin mars ou début avril
- dépôt des dossiers administratifs en mars
- consultation publique (fin 2021, début 2022)

Par ailleurs le SPPPI-PA peut continuer à être le facilitateur pour les échanges entre les parties prenantes et auprès des services de l'Etat, pour échanger sur ce projet.

Conclusion

M. SUBRENAT, Maire d'Ambès, remercie pour l'organisation et la présentation du projet au SPPPI-PA. Il estime que ce projet aura un impact pour toute la Presqu'île, notamment pour la valorisation de l'engrais organique. Il apprécie la réduction des émissions de CO₂ qui seront permises par CVE Port de Bordeaux, et souhaiterait avoir un indicateur pour suivre cela en continu.

M. LARPIN indique que CVE continuera à informer les participants sur le développement du projet par email et via le site internet <https://CVE-PortBordeaux.fr>, qui sera mis en ligne prochainement.